ECRETARIAT	CENEDA

REMIER MINISTRE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité\*Travail\*Progrès

5ECF	RE	TARIAT	GENERAL
DL	j	GOUVER	NEMENT

٠			1	1	1
	69	(0)	1		L
	W)	W	1.1		

Décret n°2022- 170	du	4	avril	2022
--------------------	----	---	-------	------

Portant nomination d'un conseiller, chef de département du Premier ministre, Chef du Gouvernement

## LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2017-492 du 27 décembre 2017 portant structuration et attributions du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret  $n^{\circ}2021$ -378 du 29 juillet 2021 portant cadre d'organisation du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vue le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement.

## DECRETE :

Article premier : Monsieur KANGA Philippe est nommé conseiller, chef de département culture, arts, sports, loisirs et éducation physique.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo. /-

Fait à Brazzaville, le

4 avrid 2022

natole Collinet MAKOSSO. -